

DECISION MUNICIPALE n°D20250925-118

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du Mercredi 24 Septembre 2025 au Mercredi 25 Mars 2026	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Corrèze Habitat	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition d'une salle, relative à l'activité sport proposée par Corrèze Habitat, 5 Boulevard Clémenceau – 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'activité sport proposée par Corrèze Habitat :

- Du mercredi 24 septembre 2025 au mercredi 25 mars 2026 de 10 h à 11 h.

Les salles du Centre Culturel ne seront pas disponibles pendant les vacances d'hiver (du samedi 7 au dimanche 15 février 2026).

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 25 septembre 2025

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE